

# INSTITUT DE FORMATION DE PUÉRICULTRICE

53 Avenue du Général de Gaulle

B.P. 90 402 – 97329 CAYENNE

Tél. : 05 94 28 44 35 – Fax : 0594 30 52 46

Mail : [accueil@projetproplus.fr](mailto:accueil@projetproplus.fr) – Site : [www.projetproplus.fr](http://www.projetproplus.fr)



Direction générale  
de la cohésion  
et des populations  
(DGCOP)

## DOSSIER D'INSCRIPTION

## CONCOURS D'INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE

Année 2024

## Dates des épreuves de sélection

Les épreuves de sélection se composent de 2 épreuves écrites et anonymes d'admissibilité et un entretien oral.

Dates	
Ouverture de l'inscription	Lundi 08 janvier 2024
Date limite du dépôt du dossier	Vendredi 16 février 2024
Admissibilité	Vendredi 15 mars 2024
Résultat admissibilité	Lundi 29 mars 2024
Entretien	Lundi 22 avril 2024 au Vendredi 26 avril 2024
Résultat d'admission	Vendredi 10 mai 2024
Rentrée	Lundi 09 septembre 2024

## La sélection 2024

La sélection comporte :

1°) **Deux épreuves d'admissibilité**, écrites et anonymes ;

- a) Une épreuve comportant 40 questions à choix multiple (QCM) et 10 Questions à Réponses Ouvertes et Courtes (QROC),
- b) Une épreuve de tests psychotechniques.

**Durée de chaque épreuve : 1h30**

**Une note inférieure à 7 est éliminatoire**

Sont **déclarés admissibles** les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 20 points sur 40.

2°) **Une épreuve orale d'admission :**

- L'exposé porte sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice infirmier.

**Durée de l'exposé : 20 mn**

**Temps de préparation : 20 mn**

**Une note inférieure à 7 est éliminatoire**

Les résultats d'admission sont valables pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés. Pour des raisons exceptionnelles (refus de prise en charge financière, grossesse, congé d'adoption, rejet de demande de congé de formation...), le directeur de l'école peut accepter un report. L'ensemble de ces reports ne peut excéder deux années.

## ORGANISME DE FORMATION

**Raison Sociale :** PROJET PROFESSIONNEL PLUS  
**Représentant légal :** Marie-Annick LEMKI  
**Adresse :** 53 Avenue du Général de Gaulle - BP 90402  
**Téléphone :** 0594 28 44 35  
**N° de SIRET :** 435 190 830 000 32

**Type d'établissement :** SARL  
**En qualité de :** Directrice  
**Ville :** 97329 Cayenne CEDEX  
**E-mail :** [accueil@projetproplus.fr](mailto:accueil@projetproplus.fr)  
**Code APE :** 7022Z

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

### Durée de la formation :

- 1500 Heures de formation théorique et pratique.

### Dates de la formation :

- Début de la formation : **09/ 09 / 2024**

### Organisation de la formation :

- Horaires d'enseignement : 35 heures/ semaine.
- Rythme : en continu

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	8h00 à 14h00	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00	8h00 à 13h00
Soit 8h	Soit 8h	Soit 6h00	Soit 8h	Soit 5h00

### Public visé, prérequis :

- Diplôme d'État d'infirmier, de Sage-femme
- Avoir réussi aux épreuves de sélection d'entrée en formation

## MOYENS PREVUS

### Méthodes et moyens pédagogiques :

- Documentation remise au stagiaire
- Support de cours
- Mise en situations professionnelles + travaux de simulations et d'entraînements

### Moyens techniques :

- Vidéo projecteur

### Moyens d'encadrement :

- Cadre de santé puéricultrice, sociologue, juriste, intervenant social, statisticien, pédiatre, éducateur de jeunes enfants, pédopsychiatre, psychologue.

## MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET LA SANCTION DE LA FORMATION

### • Suivi de l'exécution

- Signature de feuilles d'émargement par demi-journée par le stagiaire et le formateur.
- Questionnaire de satisfaction

### • Sanction

- Diplôme d'État de puériculteur-riche

## OBJECTIFS

La formation conduisant au Diplôme d'État de puéricultrice est régie par l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité et est dispensée par les Instituts de Formation de Puéricultrice (I.F.P.). Elle a pour objectif de :

- Former des praticiens autonomes, responsables et réflexifs capables de développer une posture clinique de qualité auprès des personnes soignées et usagers au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Elle propose un parcours professionnalisant qui permet à l'étudiant de construire progressivement ses compétences.

L'institut de Puéricultrice a pour ambition de poursuivre à former des professionnels de santé :

- Compétents dans les situations qu'ils auront à gérer
- Affirmés dans l'exercice de leurs responsabilités
- Engagés dans les projets
- Porteurs des valeurs professionnelles et institutionnelles
- Promoteurs de santé.

## CONTENU DE LA FORMATION

- **Les modules de formation théorique et pratique : 790h** (dont 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation)

Correspondent à l'acquisition des compétences requises par le référentiel pour l'obtention du diplôme :

- Introduction à la formation, politique de santé, organisation administrative, droit, formation à l'éducation à la relation, histoire de la profession, sociologie, l'enfant (psychologie et physiologie) ;
  - Pathologies médicales (période anté-natale, néo-natale, de 1 mois à l'adolescence) ;
  - Diététique, psychologie et psycho-sociologie, psycho-pédagogie, formation à la gestion et à l'organisation.
- **Les stages : 710h**
    - Dans le cursus de formation, les stages sont au nombre de 5 dont : quatre de 140 heures et un de 150 heures, sur 4 semaines chacun.
    - Tout étudiant doit justifier, en fin de formation (l'activité professionnelle étant prise en compte), d'une expérience en service de :
      - Néonatalogie, maternité, pédiatrie ;
      - Réanimation néonatale, médicale, chirurgicale, ou urgences pédiatriques ;
      - Protection de l'enfance, structures d'accueil collectives ou familiales de l'enfant de moins de 6 ans.

## DROITS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

- ❑ Coût de l'inscription au concours : **170,00 Euros (cent soixante-dix euros)**
  
- ❑ Paiement par **CB** sur place + **dossier complet**
- ❑ Paiement par **Espèces** sur place + **dossier complet**
- ❑ Paiement par **Chèque** pour envoi + **dossier complet**

Tout titre de paiement donne droit à une remise de justificatif de paiement.

**Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursés, même en cas de désistement, d'absence, de maladie ou d'échec au concours, d'annulation du concours en cas d'insuffisance de candidats, ...**

**Date limite du dépôt du dossier :**

**Vendredi 16 février 2024**

**BIEN CONTRÔLER VOTRE DOSSIER AVANT DE NOUS LE TRANSMETTRE**

**À L'ADRESSE SUIVANTE :**

**PROJET PROFESSIONNEL PLUS  
(CONCOURS DE PUÉRICULTRICE)**

**B.P. 90 402**

**97329 CAYENNE CEDEX**

**« PAS D'ENVOI EN RECOMMANDÉ ! »**

## FRAIS DE SCOLARITÉ

### COÛT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION :

**12 100 € (Douze mille cent euros)**

- ❑ **Pour les demandeurs d'emploi** : Se rapprocher de Pole Emploi et consulter votre compte CPF.
- ❑ **Pour les candidats salariés ou fonctionnaires** : Possibilité de prise en charge totale ou partielle des frais pédagogiques par l'employeur. **Dès l'inscription au concours, informez votre employeur par écrit de votre projet professionnel de formation afin qu'il l'inscrive dans son plan de développement des compétences.**  
**Pour les salariés, dans le cas d'une prise en charge partielle, le CPF pourra être mobilisé.**
- ❑ Si le candidat ne bénéficie d'aucun financement ou d'un financement partiel, il peut bénéficier d'un échéancier. **Le coût pédagogique doit être réglé en totalité avant la fin de la formation (un chèque de caution sera demandé).**

**Toute présentation au jury de Certification du diplôme d'État est conditionnée par l'acquittement total des frais pédagogiques.**



## PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2024

- ❑ La fiche d'inscription dûment renseignée, datée et signée
- ❑ Photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité
- ❑ Une photocopie des diplômes en couleur
- ❑ Le Curriculum vitae
- ❑ La lettre de motivation d'inscription au concours
- ❑ Certificat de travail
- ❑ 2 Photo d'identité récente
- ❑ Attestation AFGSU doit être validé et donnée avant la rentrée sous peine de ne pouvoir entrer en formation.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE**

Il vous appartient d'adresser un courriel à [accueil@projetproplus.fr](mailto:accueil@projetproplus.fr) si vous n'avez pas reçu de convocation au plus tard une semaine avant la date des épreuves, pour les épreuves écrites d'admissibilité et pour l'épreuve orale d'admission.

## « Puériculteur-riche »

Date de début : **09/09/2024**

Durée de la formation : **1500 Heures**

Coller la photo

Mme       M.

Nom de famille : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Né(e) le : ..... Lieu : .....

Nationalité : ..... Portable : .....

N° de pièce d'identité : ..... Date de validité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....@.....

Diplôme le plus élevé : ..... Année d'obtention : .....

N° de sécurité sociale : .....

Personne à contacter en cas d'urgence : ..... Tél : .....

Organisme financeur : .....

Votre situation :  Salarié :  Agent public  Demandeur d'emploi  RSA

Situation personnelle :  Célibataire  Marié (e) Autre : .....

Porteur de handicap :  Oui  Non

*Si oui, un entretien individuel sera fixé avec le directeur de la formation pour organiser les conditions d'accueil et de suivi de la formation.*

**Lu et approuvé**

**Signature / Date**

## DERNIER DIPLOME OBTENU ET DATE

**DIPLOME PROFESSIONNEL INITIAL** (d'infirmier, sage-femme) et dates d'obtention.

Intitulé du diplôme professionnel initial obtenu	Date d'obtention (Mois et année)	Lieu (Préciser l'institut et son implantation)

**SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :**

Poste occupé	Date d'embauche	Nom de l'employeur	Adresse de l'employeur	Contact mail

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION (NE RIEN INSCRIRE)**

- La fiche d'inscription dûment renseignée, datée et signée
- Curriculum vitae à jour
- Une lettre de motivation manuscrite,
- Photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité
- Une photocopie des diplômes en couleur
- 2 Photo d'identité récente
- Attestation AFGSU doit être validée et donnée avant la rentrée sous peine de ne pouvoir entrer en formation.
- Paiement des droits d'inscription :  CB     CHQ     ESP

- Date d'expédition du dossier d'inscription par le candidat :...../...../2024
- Date de réception du dossier d'inscription à l'IFIP /PPPlus :...../...../2024
- Dossier complet accepté
- Dossier incomplet rejeté

## AUTORISATION DE DIFFUSION SUR INTERNET

**OBJET :**

Autorisation de diffusion des résultats du concours 2024, sur le site internet du Centre de Formations de Projet Professionnel Plus (PPPlus).

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

Nom : .....Prénom : .....

Candidat (te) au concours d'entrée en formation de Puériculteur-rice, session 2024, promotion 2024-2025,

Autorise

N'autorise pas

Le Centre de Formation PPPlus, à publier mes résultats du concours d'entrée en formation de Puériculteur-rice sur leur site internet.

**Rappel :**

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, qui vous concernent (Art. 34, de la loi Informatique et libertés du 6 Janvier 1978).

Pour exercer ce droit, s'adresser à la Direction de PPPlus.

**Signature**